



**COMPTE RENDU
du Comité Syndical
du 01 juin 2021**

L'an deux mille vingt et un le 1 juin à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT

Etaient présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DELMODER Jean Francis RICHEUX, Rémi PITRE, Philippe BONNIN, Jean RONSIN, Marc HERVE, Jean-Claude BELINE, Patrick HERVIOU, Georges DUMAS, Bernard LOUAPRE, Christophe LECONTE (suppléant de M. MARTIN)

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Flavie BOUKHENOUFFA, Marie Edith MACE, Sandrine ROL, Messieurs Teddy REGNIER, Jean-Pierre MARTIN, Nicolas BELLOIR, Guillaume PERRIN

Pouvoir : de Madame MACE à Monsieur DEMOLDER, de Monsieur HERVE à Monsieur BOIVENT à 15h40

Assistaient également : Monsieur Antoine DECONCHY, Mesdames Gisèle MARIE et Véronique PERRATON du SMG-Eau35

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Francis RICHEUX

Nombre de Membres du Comité présents : 12

Nombre de Membres du Comité votants : 13

Date de la convocation : le 21 mai 2021

ORDRE DU JOUR

**Le mardi 1^{er} juin 2021 à 14h00
Marie de Chartre-de-Bretagne salle du Conseil municipal**

L'ordre du jour est le suivant :

N°21/06-01	Approbation du compte rendu du comité du 23 mars 2021	3
N°21/06-02	Désignation d'un secrétaire de séance.....	3
N°21/06-03	Délégations du Président et du bureau.....	3
N°21/06-04	Désignation des élus aux différentes commissions	4
N°21/06-05	Bilan du suivi des périmètres de protection des captages en 2020	4
N°21/06-06	Révision des enveloppes destinées aux Périmètres de Protection de Captages	5
N°21/06-07	Modification des règles de financement des actions innovantes	5
N°21/06-08	Modification de l'enveloppe destinée au financement des bassins versants ..	6
N°21/06-09	Programme Complémentaire n°1	6
N°21/06-10	Etablissement de conventions-types de financement et d'assistance technique	8
N°21/06-11	Adhésion du SMG-Eau35 à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et en Régie (FNCCR)	9
N°21/06-12	Règles de financement des usines non inscrites au schéma départemental (traitement des métabolites)	9
N°21/06-13	Avis sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne	10

Il est 14h03, M. Joseph BOIVENT indique que le quorum est atteint.

Il indique les pouvoirs donnés et remercie la Marie de Chartres-de-Bretagne pour son accueil.

Monsieur BONNIN arrive à 14h20 indique aux membres du comité syndical sa volonté de quitter la CEBR pour des raisons de santé.

Monsieur BONNIN retrace rapidement son implication dans le domaine de l'eau sur le Département.

Monsieur BOIVENT le remercie pour son implication sur le département et plus particulièrement sur son investissement au sein du SMG-Eau 35.

14h 25 Arrivée de Monsieur RONSIN

14h 45 Arrivée de Messieurs Bernard LOUAPRE et Christophe LECONTE (suppléant de M. MARTIN)

Administration générale

N°21/06-01 Approbation du compte rendu du comité du 23 mars 2021

Le compte rendu du 23 mars 2021 est validé à l'unanimité

N°21/06-02 Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Jean Francis RICHEUX est désigné comme secrétaire de séance.

N°21/06-03 Délégations du Président et du bureau

Délégations du Président

Dans le cadre de ses délégations le Président a signé les marchés et conventions suivants durant la période du 23 mars au 20 mai 2021 :

Date	Objet	Attributaire	Montant (TTC)
10/05/2021	Dossier enquête publique	ADA	621,85€
13/04/2021	Observatoire 2021- 700 ex	ADA	1 792,80€
04/05/2021	Envoi observatoire	La poste	1 304,25€
15/4/2021	convention Chambre d'Agriculture pour les diagnostics d'économies d'eau	Chambre d'Agriculture	38 000 € HT
15/4/2021	Protocole de coopération Eau pour Demain	SMG-Eau35 / CD29/ SDAEP22/ Eau du 56/ BRGM	(protocole technique)

Personnel :

Date	Type de contrat
Mai-2021	2 stagiaires Louis Kennedy – Damien DOYONNARD

Les membres du comité prennent acte de ces décisions

N°21/06-04 Désignation des élus aux différentes commissions

Monsieur Deconchy indique qu'aucun nouvel élu n'a candidaté pour s'inscrire aux différentes commissions proposées par le SMG-Eau35.

Monsieur Richeux souhaiterait qu'il y ait une implication plus importante dans la commission Gestion et optimisation. Il souligne que cette commission travaille sur l'élaboration du nouveau schéma directeur et donc sur l'avenir du département.

Monsieur Boivent propose qu'un courrier soit envoyé à l'ensemble des élus titulaires et suppléants afin de les solliciter personnellement.

Ressources – actions qualité

N°21/06-05 Bilan du suivi des périmètres de protection des captages en 2020

Mme MARIE rappelle que le SMG-Eau35 assiste les collectivités productrices pour le suivi de l'application des périmètres de protection de captages.

Madame Marie commence sa présentation et présente le bilan du suivi des périmètres de protection des captages en 2020. Elle propose aux membres du comité de présenter un bilan personnalisé à chaque collectivité adhérente.

Monsieur Boivent remercie Mme Marie pour sa présentation.

Monsieur Delmoder souligne l'importance de ce travail, qui permet d'avoir une bonne connaissance de l'ensemble du territoire.

Monsieur Richeux s'interroge sur l'obligation pour les producteurs de signer une convention avec le SMG-Eau35.

Monsieur Demolder rappelle que la collectivité productrice est seule maître d'ouvrage, et également responsable de son territoire. Le travail réalisé par le SMG-Eau35 en amont reste un contrôle pédagogique. La signature d'une convention permet de définir les droits et obligations de chaque collectivité.

Monsieur Hervé indique que l'action du SMG-Eau 35 permet d'avoir une cohérence entre les pratiques sur le département et de se positionner comme interlocuteur auprès des services de l'Etat concernés.

Monsieur Richeux intervient et rappelle qu'il ne souhaite pas le SMG-Eau s'octroie une compétence régaliennne vis-à-vis des collectivités adhérentes.

Monsieur Boivent intervient et indique que cette compétence n'a jamais été détenue par le SMG-Eau35, mais que la présence du SMG-Eau 35 lors des contrôles a permis bien souvent de régler à l'amiable les infractions.

Madame Marie explique que le SMG-Eau35 rappelle certes les règles dictées par l'Etat, mais qu'il est aussi un intervenant important lors des réunions avec la délégation départementale de l'ARS. Le SMG-Eau35 a ainsi pu faire évoluer certains éléments comme par exemple les dates de pâturage autorisées...

Monsieur Herviou souhaiterait recevoir la présentation. Mme Marie indique qu'elle se porte disponible pour présenter ce bilan dans les collectivités qui le souhaitent. Une information sera faite en ce sens auprès des collectivités productrices.

Les membres du comité prennent acte de cette présentation.

N°21/06-06 Révision des enveloppes destinées aux Périmètres de Protection de Captages

Monsieur DECONCHY présente ce point, il précise que ce financement concerne les opérations « après DUP » des procédures PPC : frais administratifs de notification de l'arrêté, versement des indemnités aux propriétaires et exploitants agricoles, acquisitions de terrain, travaux à réaliser par la collectivité...

Il indique que les enveloppes du règlement financier actuel ne correspondent plus aux coûts réels constatés. En effet, les coûts des indemnités et des travaux à prévoir qui sont constatés, comportent une part fixe importante alors que la partie proportionnelle aux volumes captés et donc à la surface des périmètres est plus faible que ce qui est pratiqué dans les enveloppes actuelles.

La proposition qui ressort, suite à la commission protection et amélioration de la qualité de l'eau est de retenir le financement suivant :

- Financement plancher de 40 000€ auquel une part proportionnelle à l'autorisation annuelle de la ressource de 0,020€/m³ est ajoutée

En tenant compte des procédures en cours, cette modification génère un surcoût potentiel moyen de 9 500 €/an par rapport aux règles actuelles pour les 4 prochaines années. Il est à noter qu'actuellement, le financement de l'Agence de l'Eau complète le financement avec un taux de 30 à 50% mais, il est prévu que cette aide cesse (peut-être dès 2022).

Monsieur Demolder souhaite que le SMG_Eau35 et les collectivités adhérentes restent vigilantes vis-à-vis de la part de financement de l'AELB.

Monsieur Boivent procède au vote de la délibération.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

N°21/06-07 Modification des règles de financement des actions innovantes

Monsieur Deconchy indique au comité qu'une modification des règles de financement des actions innovantes est envisagée. En effet, le règlement financier en vigueur prévoit la possibilité de financement d'actions innovantes à raison d'une action par adhérent et par an pour un montant total de 20 000€ /an.

Cependant depuis peu, émergent des propositions d'actions innovantes (renouvellement des prairies en PPC, suivi de zones humides, acquisition de matériel agricole spécifique...) dont les montants sont très inférieurs à 20 000€. Avec le règlement actuel, le financement de ces actions empêche celui d'autres actions pour un même adhérent. Pourtant, il serait intéressant que les collectivités innovantes en matière de protection des ressources soient encouragées et puissent faire profiter les autres collectivités de leurs acquis.

Une nouvelle rédaction du règlement financier est être proposée au comité syndical : « financement d'une ou plusieurs actions innovantes par an et par adhérent avec un montant plafond annuel de 20 000€ par adhérent ».

Par ailleurs, le versement d'un acompte sera supprimé pour les faibles montants de subvention.

Les élus de la commission « protection et amélioration de la qualité de la ressource » précisent que cette possibilité de financement est à promouvoir auprès des adhérents.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

N°21/06-08 Modification de l'enveloppe destinée au financement des bassins versants

Monsieur Deconchy indique que le contrat de bassin versant du moyen Couesnon (ou « Couesnon aval ») bénéficie d'un financement du SMG Eau 35 depuis 2018. L'enveloppe dédiée à ce bassin versant a été déterminée en fonction des premières demandes faites par le syndicat de bassin versant. Or, l'enveloppe des autres bassins versants est déterminée en fonction de la production des captages superficiels du bassin versant et avec une valeur plancher de 30 000€. Ce bassin versant était donc défavorisé.

Pour 2021, en raison notamment des baisses de subventions des autres financeurs, les besoins en financement du porteur de projet s'avèrent plus élevés (22 000 €)

Par souci de cohérence entre les enveloppes attribuées, il est proposé de remonter l'enveloppe attribuée au financement du bassin versant du moyen Couesnon à 30 000€ et de la rendre effective dès l'exercice 2021.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur Boivent propose faire voter le point n°13 qui est en rapport direct avec le point.

N°21/06-09 Programme Complémentaire n°1

Monsieur Deconchy explique aux membres du comité les différentes demandes de financement.

Bénéficiaire	Thème	Opération financée	Montant à inscrire
CC Bretagne Romantique	Ressources	Programme d'actions captage prioritaire Gentièrre - 3e Année	16 000 €
SMPBC / syndicat Couesnon	Ressources	Modification inscription 2021 BV Couesnon aval (cf. point 06-08)	30 000 €

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 22/10/2021

Reçu en préfecture le 22/10/2021

Affiché le

ID : 035-253502801-20211012-21_10_01-DE

Administration Générale / Financements

Monsieur Boivent propose de reprendre l'ordre du jour.

N°21/06-10 Etablissement de conventions-types de financement et d'assistance technique

Le règlement financier voté en juin 2020 prévoit la signature d'une convention de financement entre le SMG-Eau35 et ses adhérents pour tout projet financé. Par ailleurs, il existe de nombreuses conventions d'assistance technique pour les différentes missions réalisées par le SMG-Eau35, d'où l'intérêt d'adopter une convention-type.

Monsieur Boivent souhaite que chaque financement du SMG-Eau35 soit assorti d'une convention afin bien déterminer les contours des droits et des obligations de chaque collectivité.

Monsieur Richeux indique être très vigilant vis-à-vis de ces conventions. Il rappelle qu'il est contre toute ingérence de la part du SMG-Eau35 sur l'action des collectivités adhérentes.

Monsieur Boivent souhaite que la convention soit projetée en séance et relue par l'ensemble des membres du comité. Il explique que cette convention permettrait de clarifier les droits et obligations de chaque collectivité bénéficiant du financement du SMG-Eau 35.

Monsieur Deconchy indique que les 2 conventions-types reprennent les contours des aides financières et techniques apportées par le SMG-Eau aux collectivités adhérentes dans les domaines suivants :

- les études hydrogéologiques,
- la réalisation des RPQS
- les révisions de PPC et des autorisations de prélèvement,
- le suivi des PPC,
- les travaux inscrits au schéma départemental,
- la rédaction des conventions d'échange d'eau.

Le projet de convention est relu par l'ensemble des membres du Comité présent.

Monsieur Richeux indique qu'il restera particulièrement attentif aux termes utilisés dans cette convention. Il précise également que son secteur doit négocier d'autres collectivités extérieures au département de l'Ille et Vilaine comme par exemple les acteurs de l'eau des Côtes d'Armor.

Monsieur Boivent propose à monsieur Richeux de faire remonter au service du SMG-Eau 35 toutes ses remarques afin de permettre de lever toute ambiguïté.

Il propose de passer au vote.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

15h40 départ de Monsieur HERVE qui laisse son pouvoir à Monsieur Boivent.

N°21/06-11 Adhésion du SMG-Eau35 à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et en Régie (FNCCR)

Monsieur Deconchy présente la FNCCR. Il explique que la FNCCR est une association nationale représentant les collectivités territoriales et de groupements de collectivités territoriales spécialisées dans les services locaux en réseaux (électricité, gaz, chaleur, froid, cycle de l'eau, numérique et déchets). Elle regroupe notamment des collectivités de tous types dans le domaine de l'eau potable, de l'assainissement et de la GEMAPI : communes, EPCI, syndicats, EPIC, SPL, régies et départements...

Il précise que cette association intervient dans de nombreux domaines en lien avec les activités du SMG-Eau35 : suivi législatif des textes débattus au Parlement, représentation des collectivités auprès des instances nationales, veille et analyses techniques et juridiques dans le domaine de l'eau potable et du fonctionnement des collectivités, espaces d'échange d'expérience et de formation.

Monsieur Demolder indique qu'il est favorable à une adhésion du SMG-Eau35 à cette fédération. Cette adhésion permettra de répondre aux diverses interrogations que le SMG-Eau 35 pourrait rencontrer.

Monsieur Deconchy indique que le montant de l'adhésion sera d'environ 4000€ pour le SMG-EAU35.

Monsieur Boivent demande si des membres du comité souhaitent émettre d'autres remarques. Aucune remarque n'ayant été émise, le Président propose de voter la délibération.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

N°21/06-12 Règles de financement des usines non inscrites au schéma départemental (traitement des métabolites)

Monsieur Deconchy présente la situation en Ile-et-Vilaine. Il indique qu'entre 20 à 25 usines sont concernées par des non conformités potentielles (ESA métolachlore principalement) depuis d'avril 2021.

Pour environ 13 usines, le traitement des métabolites nécessiterait des travaux importants de modification de filière : mise en place de filtres à charbon actif, principalement sur des usines d'eaux souterraines de faible capacité.

Il indique qu'en cas de non-conformité décelée par l'ARS, les collectivités concernées devront déposer un dossier de dérogation comprenant un engagement à revenir à une situation conforme et/ou arrêter temporairement leur usine.

Il explique que des possibilités de financement ont été discutées en bureau afin d'aider les collectivités adhérentes. Ainsi cela permettrait de maintenir les productions en service, y compris les plus petites, tout en évitant un surcoût ponctuel d'investissement. Il est proposé aux membres du comité de faire évoluer les règles de financement du SMG-Eau35 sur les usines dites « secondaires » (taux actuel de financement de 30%).

Monsieur Deconchy explique que le bureau syndical a proposé de retenir un taux de financement du SMG-Eau35 à 80%, assorti d'un plafond de financement de 320 000 € par usine. Mais il rappelle également que la norme retenue ce jour risque d'évoluer.

Monsieur Richeux intervient et indique que d'autres molécules seront certainement recherchées.

Monsieur Boivent explique que le SMG-Eau35 doit pouvoir aider les petites unités de traitement afin qu'elles soient conformes aux normes le plus rapidement possibles.

Monsieur Beline indique que, sur une usine de son secteur, le surcoût de fonctionnement est estimé est d'environ 400 000 €/an, en raison de la surconsommation attendue de charbon actif.

Monsieur Boivent indique que le SMG-Eau35 propose un financement à hauteur de 80% de l'investissement avec un plafond de 320 000€ pour les usines secondaires.

Monsieur Demolder confirme que le coût du renouvellement des charbons sera vraiment important pour chaque usine.

Monsieur Herviou souhaite obtenir la liste des usines concernées par le nouveau financement du SMG-Eau35.

Monsieur Boivent propose de procéder au vote.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

16h Départ de Monsieur DEMOLDER

N°21/06-13 Avis sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne

Monsieur Deconchy présente le projet de SDAGE Loire-Bretagne 2021-2026 qui est en cours de consultation. Il explique que les avis des collectivités doivent être validés et transmis fin août au plus tard.

Il présente au comité les propositions d'avis formulées par les différentes commissions du SMG-Eau35.

Le SMG-Eau35 porte un avis sur :

- la gestion quantitative des ressources : nappes réservées à l'eau potable, schéma directeur AEP,
- Les consommations d'eau : plafonnement des consommations (autres qu'eau potable), la prise en compte de l'eau dans les documents d'urbanisme, l'utilisation de ressources alternatives,
- La qualité des eaux : liste des captages prioritaires et moyens d'actions, question de la présence des métabolites de pesticides,
- L'absence dans le SDAGE des ouvrages de sécurisation de l'alimentation en eau potable,
- La nécessité d'échanges d'informations et d'expertise sur l'eau potable et els ressources.

Monsieur Boivent aimerait l'alimentation des nappes soit favorisée : cela passe par une gestion différente de l'assainissement pluvial et des zones humides.

M. Dumas souhaite que les objectifs en matière de rendement des réseaux AEP soient plus ambitieux afin de limiter les pertes d'eau.

Monsieur Beline lui aimerait que la sécurisation et la gestion quantitative soient abordées.

Monsieur Boivent aimerait que la question du prix unique de l'eau potable soit abordée. Il plaide pour un tarif progressif pour les gros consommateurs.

Un document regroupement l'ensemble des remarques sera transmis au Comité de Bassin Loire-Bretagne.

Questions Diverses

- **Information sur le retour de l'appel à projets sur les Projets pour Services Environnementaux (projet SMG-Eau35 retenu)**

Monsieur Boivent informe l'ensemble des membres du comité que le projet PSE a été retenu par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

L'envoi des premiers documents devraient se situer courant du mois de septembre, et le premier paiement devrait intervenir en 2022.

- **Calendrier des réunions en 2021 et Journée élus/ service**

Monsieur Boivent informe les membres du Comité que la journée élus/service a été fixée le lundi 12 juillet. L'ensemble des modalités de la journée ainsi que le programme seront envoyés prochainement.

La séance est levée à 16h20